

→ Concours 2022-2023

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Sous-officier de gendarmerie

Concours gendarme externe et interne

11^e édition

Préparation rapide et complète à toutes les épreuves !

Composition • Connaissances professionnelles •
Aptitude professionnelle • Inventaires de personnalité •
Évaluation numérique • Entretien avec le jury • Épreuve physique

- ✓ Auto-évaluation
- ✓ Le cours en 53 fiches
- ✓ Toute la méthode
- ✓ 200 QCM et exercices
- ✓ 10 annales et concours blancs
- ✓ Annales 2021 incluses

+ En ligne :

15 schémas de synthèse
+ de sujets corrigés

OFFERT
Fiches de cours
audio



Vuibert **N°1**
DES CONCOURS

→ Concours 2022-2023

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Sous-officier de gendarmerie

Concours gendarme externe et interne

11^e édition

Thibaut Klinger
*Normalien agrégé d'histoire,
professeur d'histoire-géographie*

Bernadette Lavaud
*Professeure de français, formatrice spécialisée dans les écrits
professionnels et en expression écrite et orale pour plusieurs filières
dont la sécurité*

François Lavedan
*Commandant de police
et membre de plusieurs jurys de concours administratifs*

Olivier Sorel
Enseignant chercheur en psychologie, formateur ISPAC

Vuibert

Téléchargez gratuitement nos fiches audio :



- Organisation et mission de la gendarmerie (1 et 2)
 - Les techniques d'intervention professionnelle
 - Les agents de la police judiciaire et de la police de la circulation
 - Les techniques d'accueil et de communication
 - Les autres acteurs de la sécurité publique
 - Se préparer à l'épreuve
 - La sécurité informatique
 - Internet et les réseaux sociaux
 - La V^e République
 - Le président de la République
 - Le Premier ministre et le gouvernement
 - Le Parlement
 - Les collectivités territoriales
 - Les institutions européennes
 - Organisation judiciaire et juridictions administratives
 - Géographie française
 - Histoire
 - Rappels chronologiques
- et 15 schémas en couleurs + sujets corrigés**

Adresse : www.vuibert.fr/site/214017

ISSN : 2262-3906

ISBN : 978-2-311-21401-7

Conception de la couverture : Les PAOistes

Conception de la maquette : Bleu T

Composition : Grafatom

Crédit de la photographie de couverture : IStock@Fizkes



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction,

par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – avril 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : www.vuibert.fr

Sommaire

Présentation générale	9
1. Présentation de la Gendarmerie nationale	9
2. Le métier de gendarme	15
3. Le concours de gendarme	18
Auto-évaluation	21
1. QCM de 21 questions	21
2. Grille de réponses	22
3. Bilan de votre test	23
Partie 1 Préparation aux épreuves	25
■ Chapitre 1	
Composition de culture générale (concours externe)	27
<hr/>	
■ Fiche de méthode	
Fiche 1 Méthodologie	28
■ Entraînements	
Exercices	32
Corrigés	37
■ Chapitre 2	
Connaissances professionnelles (concours interne)	41
<hr/>	
■ Fiche de méthode	
Fiche 1 Méthodologie	42

■ Fiches de cours

Fiche 2	Organisation et missions de la gendarmerie (1) 	47
Fiche 3	Organisation et missions de la gendarmerie (2) 	49
Fiche 4	Les techniques d'intervention professionnelle 	51
Fiche 5	Les agents de la police judiciaire et de la police de la circulation 	53
Fiche 6	Les techniques d'accueil et de communication 	57
Fiche 7	Les autres acteurs de la sécurité publique 	59

■ Entraînements

QCM	61
Corrigés	66

■ Chapitre 3

Évaluation de l'aptitude professionnelle (concours externe et interne) **67**

■ Fiche de méthode

Fiche 1	Méthodologie	68
---------	--------------	----

■ Fiches de cours

Aptitude verbale

Fiche 2	Les anagrammes	70
Fiche 3	Les palindromes, les pangrammes et les syllogismes	72
Fiche 4	Les analogies verbales	74
Fiche 5	Les synonymes	76
Fiche 6	Les antonymes	78
Fiche 7	Les homonymes	80
Fiche 8	La compréhension de phrases	82
Fiche 9	La grammaire et l'orthographe	84

Aptitude numérique

Fiche 10	Les signes négatifs et positifs	86
Fiche 11	La priorité des opérations	88
Fiche 12	Les fractions	90
Fiche 13	La règle de trois	92
Fiche 14	Les pourcentages	94
Fiche 15	La mesure du temps	96
Fiche 16	La vitesse	98
Fiche 17	Les conversions d'unités	100

Raisonnement logique

Fiche 18	Les suites de lettres	102
Fiche 19	Les suites de chiffres	104
Fiche 20	Les cartes à jouer	106
Fiche 21	Les dominos	108

Observation et attention	
Fiche 22 Les schémas, les figures et les tableaux	110

Personnalité	
Fiche 23 Présentation	112
Fiche 24 Comment répondre aux tests de personnalité	114

■ Entraînements

QCM	116
Exercices	117
Corrigés	118

■ Chapitre 4

Inventaires de personnalité (concours externe et interne) 119

■ Fiche de méthode	120
--------------------	-----

■ Entraînements

Questions commentées	122
Questions non commentées	124

■ Chapitre 5

Entretien avec un psychologue (concours externe et interne) 125

■ Fiche de méthode	126
--------------------	-----

■ Entraînements

Questions commentées	128
Questions non commentées	130

■ Chapitre 6

Évaluation numérique (concours externe et interne) 131

■ Fiches de méthode

Fiche 1 Se préparer à l'épreuve 🎧	132
-----------------------------------	-----

■ Fiches de cours

Fiche 2 La sécurité informatique 🎧	134
Fiche 3 Internet et les réseaux sociaux 🎧	136

■ Entraînements

QCM	138
Corrigés	139

Chapitre 7

Entretien avec le jury (concours externe et interne) 141

■ Fiches de méthode

Fiche 1	Présentation de l'épreuve	142
Fiche 2	Les étapes de l'entretien	144
Fiche 3	La rédaction du CV	147
Fiche 4	La préparation du dossier professionnel (concours interne)	150

■ Fiches de cours

Fiche 5	La V ^e République 	152
Fiche 6	Le président de la République 	154
Fiche 7	Le Premier ministre et le Gouvernement 	156
Fiche 8	Le Parlement 	158
Fiche 9	Les collectivités territoriales 	160
Fiche 10	Les institutions européennes 	162
Fiche 11	Organisation judiciaire et juridictions administratives 	164
Fiche 12	Géographie française 	166
Fiche 13	La France, un espace productif ouvert sur le monde	168
Fiche 14	Histoire 	170
Fiche 15	Rappels chronologiques 	172

■ Entraînements

QCM	174
Questions personnelles	176
Questions professionnelles	176
Corrigés	177

Chapitre 8

Épreuve physique gendarmerie (concours externe et interne) 179

■ Fiche de méthode	180
Fiche Conseils	172

Partie 2 | Sujets corrigés

185

Chapitre 1

Composition de culture générale (concours externe) 187

Sujet 1	Annales corrigées – Session 2021	188
Sujet 2	Annales corrigées – Session 2020	192

 Chapitre 2

Connaissances professionnelles (concours interne) 197

Sujet 1 Annales corrigées – Session 2021	198
Sujet 2 Annales corrigées – Session 2020	201

 Chapitre 3

Évaluation de l'aptitude professionnelle (concours externe et interne) 203

Sujet 1 Concours blanc	204
Sujet 2 Concours blanc	209

 Chapitre 6

Évaluation numérique (concours interne) 215

Sujet 1 Concours blanc	216
Sujet 2 Concours blanc	217

 Chapitre 7

Entretien avec le jury (concours externe et interne) 219

Sujet 1 Exposé	220
Sujet 2 Discussion	222

Présentation générale

1. Présentation de la Gendarmerie nationale

Une présentation de la Gendarmerie nationale est nécessaire afin de mieux connaître le corps dans lequel vous souhaitez servir. Gardez bien en tête ces informations, notamment dans la perspective de l'épreuve d'entretien avec le jury.

■ Les missions dévolues à la gendarmerie

La Gendarmerie nationale se définit comme « une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours), et assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Par ailleurs, elle participe à la défense de la nation et à la protection des institutions » (source : ministère de l'Intérieur).

La police judiciaire

La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Elle est exercée sous le contrôle des magistrats, notamment le procureur de la République et le juge d'instruction en cas de commission rogatoire. Mobilisant 40 % de l'activité quotidienne de la Gendarmerie nationale, la police judiciaire implique aussi bien ses unités territoriales que ses services spécialisés : police technique et scientifique, département « cybercriminalité », service technique de recherches judiciaires et documentation, office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, office central de lutte contre le travail illégal, office central de

lutte contre la délinquance itinérante, office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre.

La police administrative

La police administrative vise à prévenir les troubles à l'ordre public. Elle présente donc un aspect essentiellement préventif. La police administrative recouvre de nombreux domaines : police rurale, police de la route, renseignement, police sanitaire des personnes et des animaux, police de l'environnement, police des étrangers, professions réglementées, législation sur les débits de boisson, populations non sédentaires, etc.

La sécurité routière

La Gendarmerie nationale est compétente sur plus de 800 000 kilomètres de voies, dont de très nombreuses autoroutes. Elle s'emploie à surveiller le réseau, à prévenir et réprimer les comportements accidentogènes, ainsi qu'à porter assistance aux personnes en difficulté.

Le secours

Chaque année, les gendarmes effectuent de nombreuses missions de secours. Les milieux montagneux, souterrains, maritimes et fluviaux sont les domaines d'intervention pour lesquels la gendarmerie est spécialisée.

La lutte contre l'immigration irrégulière

À l'instar de la Police nationale, la Gendarmerie nationale est fortement impliquée dans la lutte contre l'immigration irrégulière, tant en métropole qu'en Outre-mer.

L'ordre public et la sécurité générale

Grâce à la gendarmerie mobile, la Gendarmerie nationale dispose d'une force de réserve générale à même d'agir sur tout le territoire national afin de renforcer l'action des services locaux chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Ces missions de renfort peuvent être très diverses : protection d'édifices sensibles, sécurisation de rencontres sportives, escortes sensibles, maintien de l'ordre dans des quartiers sensibles, engagement lors d'opérations extérieures, etc.

Les missions de défense

Plusieurs unités de la gendarmerie (sous-groupement opérationnel NRBC, services « renseignement » et cybercriminalité) sont investies de missions de défense, qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme ou de protéger nos infrastructures militaires et de défense. De même, la gendarmerie intervient régulièrement au côté de l'armée lors d'opérations extérieures. La gendarmerie est notamment chargée de la prévôté, qui est la police militaire, et d'une partie de la justice militaire des soldats français sur les théâtres d'opération.

Le renseignement

Il convient également de rappeler l'activité de renseignement de la Gendarmerie nationale, qui est amenée à collaborer avec l'ensemble des services de renseignement du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense.

■ L'organisation de la Gendarmerie nationale

Comme la Police nationale, la gendarmerie est chargée de la protection des personnes et des biens, ainsi que du respect de l'ordre public. Sous cette formule assez générale, on peut décliner de multiples missions. Cette variété de missions a conduit à la création de structures spécialisées au sein de la Gendarmerie nationale.

Sur le plan de la répartition des compétences, la Police nationale sera responsable de la sécurité publique pour les villes de plus de 10 000 habitants. Dans les campagnes et les zones périurbaines, ce sera la Gendarmerie

nationale. Au total, la Gendarmerie nationale comprend environ 101 000 personnels.

La Gendarme nationale est compétente sur 95 % du territoire français, au profit de 50 % de la population. Sur le plan de la délinquance, la Police nationale est saisie des trois quarts des crimes et délits commis en France, la Gendarmerie nationale, du quart restant.

La gendarmerie départementale

La chaîne de commandement territorial de la gendarmerie s'articule en treize régions de gendarmerie, qui correspondent au découpage de la France métropolitaine en treize régions administratives – passé avant l'application de la réforme des collectivités territoriales. Chaque commandant de région exerce son autorité sur l'ensemble des unités territoriales de sa région et est directement subordonné au directeur général de la Gendarmerie nationale.

Au niveau du département, l'échelon de commandement de la gendarmerie est le groupement. Chaque groupement est divisé en plusieurs compagnies. On trouve généralement une compagnie par arrondissement. Une compagnie est divisée en plusieurs brigades territoriales.

Présente dans les campagnes et les zones périurbaines, la gendarmerie départementale se compose principalement de brigades territoriales présentes dans les différents chefs-lieux de canton. 67 000 gendarmes servent dans la gendarmerie départementale. Il y a environ 3 600 brigades sur tout le territoire. Afin de mutualiser les moyens, 1 000 communautés de brigades ont été créées, tandis que 600 sont restées autonomes.

Au contact de la population, ces brigades assurent la sécurité des habitants des différentes communes, la prise des plaintes, les principales enquêtes administratives et judiciaires, ainsi que des missions de sécurité routière.

En plus des brigades territoriales, la gendarmerie départementale comprend également certaines unités spécialisées :

- les **brigades de recherche**, les **brigades départementales** et les **sections de recherche**, qui assurent les enquêtes judiciaires sur toutes les affaires d'importance dont est saisie la gendarmerie;
- les **pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)** sont regroupés au niveau des compagnies. La lutte contre la délinquance est leur principale mission. Ils viennent en renfort des brigades territoriales, notamment la nuit ou lors d'événements particuliers;
- les **brigades de répression de la délinquance juvénile** : intervenant en priorité dans les zones les plus sensibles, elles sont chargées de missions de dissuasion et de prévention auprès des mineurs en difficulté;
- plusieurs **unités motorisées** (brigades motorisées, pelotons autoroutiers et brigades rapides d'intervention), qui ont pour missions principales le respect du Code de la route et la sécurité routière;
- les **unités de montagne** : les pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et les pelotons de gendarmerie de montagne sont principalement chargés du secours en montagne;
- les **sections aériennes**, équipées d'hélicoptères.

La gendarmerie mobile

Comme leurs homologues des compagnies républicaines de sécurité, les gendarmes mobiles sont investis principalement de missions de maintien de l'ordre (appelé aussi « MO »). Environ 17 000 gendarmes sont regroupés au sein de la gendarmerie mobile.

Sur le plan de son organisation interne, la gendarmerie mobile est principalement composée de :

- 109 escadrons, employant chacun environ 120 gendarmes. Chaque escadron est commandé par un capitaine et comprend 5 pelotons;
- un groupement blindé, situé au camp de Satory (Yvelines), qui comprend principalement 7 escadrons équipés de véhicules blindés (VBRG);

- une cellule nationale NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique), susceptible d'être projetée de manière autonome ou en soutien. Elle est également chargée de missions de formation.

Outre le maintien de l'ordre lors des manifestations ou de phénomènes de violences urbaines, ils peuvent aussi assurer des missions de sécurisation (secours en montagne, protection, escorte d'armes nucléaires). Il faut également préciser que les gendarmes mobiles peuvent être employés en Outre-mer et à l'étranger (missions ponctuelles dites « Opex », qui est le diminutif d'« opération extérieure »).

Les services spécialisés de la Gendarmerie nationale

Plusieurs services de gendarmerie ont des attributions bien spécifiques :

- la **gendarmerie maritime** assure des missions de surveillance du littoral, de sauvegarde et de police maritime, de police judiciaire, ainsi que de protection des équipements de la Marine nationale. Elle est plus particulièrement compétente dans les ports militaires, les arsenaux, les établissements et les bases de la Marine nationale;
- la **gendarmerie de l'air** est chargée de la sûreté, de la sécurité et de la police à l'intérieur des bases de l'armée de l'air et de leurs abords immédiats. Elle est saisie des enquêtes relatives aux accidents d'aéronefs militaires;
- la **gendarmerie des transports aériens** est investie de missions de police aérienne et de sécurité dans les aérodromes et installations aéronautiques civiles. Elle concourt également à la sûreté et à la sécurité de l'aviation civile;
- la **gendarmerie de l'armement** s'occupe des missions de protection industrielle et de sécurisation dans les établissements de la Direction générale de l'armement, notamment des armements nucléaires. Elle a compétence de police judiciaire dans ces mêmes lieux.

Enfin, d'autres unités spécialisées de la Gendarmerie nationale bénéficient d'une notoriété et d'un prestige importants :

- la **Garde républicaine**. Elle assure des missions de sécurité et d'honneur pour les plus hautes autorités de l'État, tant dans les palais nationaux, comme l'Élysée ou Matignon, que lors de cérémonies. À Paris, certaines missions de sécurité publique sont assurées par des patrouilles équestres. Plus de 2 800 gendarmes composent la Garde républicaine;
- le **Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN)**. À l'instar du RAID pour la Police nationale, le GIGN a pour vocation d'intervenir lors de situations très délicates, comme les prises d'otages, la maîtrise des forcenés ou les attaques terroristes. Ses missions comprennent également la protection rapprochée de personnalités et l'assistance au profit d'unités judiciaires de la gendarmerie. Le GIGN participe en outre aux plans gouvernementaux de lutte contre le terrorisme et les pirateries aériennes et maritimes;
- l'**Institut de recherches criminelles de la Gendarmerie nationale (IRCGN)**. Il est basé à Pontoise, en région parisienne, et assure des missions de police scientifique et d'identification criminelle.

■ Les personnels de la gendarmerie

La gendarmerie compte aujourd'hui environ 102 000 personnels :

- 6 023 officiers et 74 015 sous-officiers de gendarmerie, principalement employés dans des fonctions opérationnelles ;
- 250 officiers et 4 050 sous-officiers du corps technique et de soutien de la gendarmerie ;
- 12 600 gendarmes adjoints volontaires ;
- environ 6 000 personnels civils. Des emplois d'encadrement, d'experts ou de spécialistes dans les domaines administratifs, logistiques et techniques, qui ne sont pas soumis au statut militaire.

En ce qui concerne le recrutement d'éléments féminins, pour les sous-officiers, il atteint 22 %.

Source : *MémoGend2019*

Il est important de préciser que les gendarmes et officiers de gendarmerie sont statutairement des militaires. Les gendarmes et gradés

de gendarmerie appartiennent au corps des sous-officiers.

En raison de leur statut militaire, les gendarmes n'ont pas de droits syndicaux, ni de grève. Cependant, ils peuvent se porter candidats à des fonctions publiques électives. Ils sont également soumis à un strict devoir de réserve quant à leurs opinions et croyances personnelles.

Enfin, pour nécessité absolue de service, les gendarmes et leurs familles sont logés par la gendarmerie à proximité immédiate de leur lieu d'affectation.

Gendarmes adjoints et réservistes

Les gendarmes adjoints volontaires (GAV) sont actuellement 14 400 et constituent l'équivalent des emplois-jeunes civils. Ils signent un engagement initial de deux ans, renouvelable par un deuxième de trois ans et un éventuel troisième d'un an. Leur contrat est donc limité à six ans. Les gendarmes adjoints volontaires assurent le soutien des gendarmes, auxquels ils sont subordonnés.

La Gendarmerie nationale, en fonction de ses besoins, peut également faire appel à des réservistes. La vocation première de la réserve est le soutien aux forces territoriales de gendarmerie. Les réservistes peuvent assurer les mêmes missions que les gendarmes d'active, à l'exception des compétences spécifiques liées à l'exercice de la police judiciaire (au total 60 000, issus des gendarmes retraités réservistes, anciens militaires, réserve citoyenne). L'objectif du gouvernement est de pouvoir bénéficier d'un potentiel de 100 000 personnels réservistes.

Les gendarmes et les gradés

Au nombre d'environ 74 015 (sur un total d'environ 102 000 personnels), le corps des sous-officiers de gendarmerie comporte plusieurs grades. Par ordre croissant, ces grades sont :

- gendarme sous contrat ;
- gendarme ;
- maréchal des logis-chef, appelé « chef » ;
- adjudant ;
- adjudant-chef ;
- major.

Les officiers

Les officiers de gendarmerie sont près de 6 000 et sont formés à l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) de Melun. Les élèves de l'EOGN sont recrutés parmi les diplômés des grandes écoles militaires, par recrutement externe auprès d'étudiants titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, de fonctionnaires de catégorie A ou bien par recrutement interne parmi les sous-officiers de gendarmerie.

Les officiers de gendarmerie sont, par ordre croissant :

- officiers subalternes : élève-officier, aspirant, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine : les premiers grades seront appelés « mon lieutenant » ;
- officiers supérieurs : commandant (aussi appelé « chef d'escadrons »), lieutenant-colonel et colonel ;
- officiers généraux : général de brigade, de division, de corps d'armée et d'armée.

Pour un homme, on dira « mon » suivi du grade. Pour une femme, puisque « mon » est le diminutif de « monsieur », on dira simplement le grade.

■ La déontologie de la Gendarmerie nationale

Depuis, le 1^{er} janvier 2014, il existe un Code de déontologie commun à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale.

De leur côté, la Charte du gendarme et les obligations découlant du statut militaire des

personnels de la Gendarmerie nationale subordonnent l'exercice des missions au strict respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Constitution, des conventions internationales et des lois de la République.

À ce titre, les gendarmes doivent respecter :

- la loyauté envers les institutions de la République ;
- l'intégrité (l'honnêteté) ;
- l'impartialité ;
- l'obligation d'intervenir pour porter aide et assistance, même en dehors de leur temps de service ;
- l'obligation de réserve (un gendarme ne doit en aucun cas exprimer ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses au cours de son service et, dans une certaine mesure, également en dehors du travail) ;
- le respect du secret professionnel ;
- l'interdiction du cumul d'activités (un gendarme ne peut exercer plusieurs emplois, sauf dans quelques exceptions très limitées) ;
- l'obéissance hiérarchique (ce principe est complété par une obligation de « désobéissance » lorsque l'ordre reçu par le gendarme est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public).

En cas de non-respect de ces obligations, les gendarmes encourent :

- des sanctions disciplinaires ;
- des poursuites pénales en cas d'infraction avérée.

■ Les insignes de grades

Les insignes de grades de la Gendarmerie nationale sont calqués sur ceux de l'armée de terre. Il existe cependant une petite particularité : les insignes blancs sont ceux de la gendarmerie départementale. Pour la gendarmerie mobile et la Garde républicaine, ils sont de couleur jaune.

Gendarme adjoint volontaire :



Élève-gendarme :



Gendarme sous contrat :



Gendarme de carrière :



Maréchal des logis-chef :



Adjudant :



Adjudant-chef :



Maior :



Élève-officier :



Aspirant :



Sous-lieutenant :



Lieutenant :



Capitaine :



Commandant :



Lieutenant-colonel :



Colonel :



Général de brigade :



Général de division :



Général de corps d'armée :



Général d'armée :



2. Le métier de gendarme

■ Le statut

Un gendarme est statutairement un militaire, appartenant au corps des sous-officiers. Depuis 2002, les forces de gendarmerie sont rattachées au ministère de l'Intérieur pour ce qui concerne l'accomplissement de leurs missions de sécurité intérieure. En 2009, la Direction générale de la Gendarmerie nationale quitte le ministère de la Défense pour rejoindre celui de l'Intérieur. Le rapprochement avec la Police nationale est alors pleinement effectif, même si les gendarmes continuent de relever d'un statut militaire auquel ils sont fort attachés. L'intégration des services de police et de gendarmerie continue de se poursuivre, notamment en police judiciaire, en matière de coopération internationale et à travers la mutualisation de certains moyens opérationnels.

D'autre part, en raison de leur statut militaire, les gendarmes n'ont pas de droits syndicaux, ni de grève. Toutefois, une loi du 18 août 2010 et l'article 1 du décret d'application stipule : « Les instances de représentation et de participation au sein de la Gendarmerie nationale contribuent à la communication et au dialogue interne. Elles permettent à chaque militaire de participer à la prise des décisions relatives à la vie courante de son unité. » Par ailleurs, les gendarmes sont également soumis à un strict devoir de réserve quant à leurs opinions et croyances personnelles.

Enfin, pour nécessité de service, les gendarmes bénéficient d'un logement de fonction. Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas véritablement d'un casernement, même si ce terme est parfois employé et si vous pouvez être amené à vivre à proximité immédiate de vos collègues et de leur famille.

■ Présentation de la formation

D'une manière générale, les candidats au concours de gendarme sont informés de leurs résultats par courrier et dans un délai de deux mois après le passage des épreuves de sélection. Votre candidature peut être :

- agréée : vous avez réussi les épreuves. Vous serez prochainement invité à rejoindre une école de gendarmerie, sous réserve qu'aucun renseignement défavorable vous concernant ne soit recueilli dans l'intervalle et que vous soyez déclaré apte au cours d'une visite médicale passée auprès d'un médecin servant dans la gendarmerie ;
- ajournée. Vous serez ajourné pour une durée de quatre mois en cas d'échec aux épreuves d'aptitude générale ou à l'épreuve physique. Vous serez ajourné pour une durée de douze mois en cas d'échec au cours des tests écrits de personnalité et d'adaptabilité ou des tests psychotechniques. Une fois ces délais écoulés, vous pourrez de nouveau déposer un dossier de candidature ;
- rejetée : en cas de renseignements défavorables sur la moralité ou d'aptitude médicale définitive.

Il est important de préciser ici qu'après votre réussite au concours vous pouvez attendre un certain moment avant d'être intégré en école. Ce temps d'attente varie de quelques mois à un peu plus d'une année.

La visite médicale

Si vous êtes reçu au concours, vous serez convoqué à une visite médicale de sélection. Au préalable, vous devrez vous munir de tous les documents médicaux en votre possession (carnet de vaccination, examens radiologiques, carnet de santé...). Vous serez examiné par un médecin servant dans la gendarmerie afin d'établir votre aptitude physique. Cette aptitude physique sera notamment déterminée par votre vue. Le certificat médical établi sera le seul à faire foi en ce qui concerne votre aptitude physique. Le médecin peut alors vous déclarer apte ou inapte temporairement (votre départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale).

Par la suite, dans le cadre du recrutement, vous passerez une visite médicale d'incorporation. Dès votre entrée en école, elle sera réalisée par le médecin militaire de l'école et

confirmera ou infirmera les résultats de la visite médicale de sélection. Le cas échéant, le médecin militaire de l'école peut décider d'envoyer en consultation l'élève-gendarme auprès d'un médecin spécialiste des armées pour un avis quant à son aptitude. En cas d'inaptitude constatée, les élèves seront informés de l'annulation de leur contrat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat.

Il faut également noter que la constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens médicaux est une cause d'inaptitude à l'engagement.

L'intégration en école

Environ deux mois avant votre admission en école, vous recevrez une notification de décision définitive d'autorisation à l'engagement. Cette notification vous indiquera l'école à rejoindre et la date.

Le premier jour de votre arrivée en école, vous signerez un contrat d'engagement. Ce contrat d'engagement porte sur une durée de six ans durant laquelle vous vous engagez à servir dans la gendarmerie. Ce contrat peut être dénoncé au cours de la période probatoire égale au temps de formation en école (douze mois) :

- sur demande de l'intéressé;
- pour inaptitude physique préalable à l'engagement;
- pour inaptitude à l'emploi de gendarme.

Ce contrat d'engagement peut être annulé à tout moment pour non-respect des conditions légales régissant l'engagement dans la gendarmerie.

La formation en école

Votre formation en école sera rémunérée (autour de 1 550 euros nets mensuels pour un élève-gendarme célibataire).

Sa durée sera de neuf mois, sous le régime de l'internat. Au cours de cette période, vous ferez un stage de trois mois en brigade. À ce jour, il existe cinq principales écoles pour la formation des sous-officiers de gendarmerie : Châteaulin (Finistère), Chaumont (Haute-Marne), Montluçon (Allier) et Tulle (Corrèze).

Par ailleurs, en octobre 2017, 120 élèves gendarmes, en formation à Tulle pendant un mois, ont rejoint l'académie des jeunes gardes civils de Valdemoro, à proximité de Madrid, pour une formation de 9 mois.

Cette formation commune, inédite en Europe et validée par la signature d'un accord entre les deux ministres de l'Intérieur le 23 août 2017, est dispensée à la fois par des cadres espagnols et français.

Le mode d'hébergement est le régime d'internat en caserne. Les frais de nourriture sont supportés par les élèves-gendarmes.

Le contenu de la formation touche principalement les domaines suivants :

- la formation professionnelle (police judiciaire, administrative, circulation routière);
- la formation militaire (tir et armement, tactique, topographie et télécommunications);
- la formation générale (déontologie, management, accueil du public et bureautique);
- la formation physique (sport, techniques professionnelles d'intervention).

Il faut préciser que l'obtention du permis de conduire civil de catégorie B ou militaire « véhicules légers » est indispensable pour pouvoir être nommé gendarme.

Préalablement à l'affectation en unité, chaque gendarme se voit attribuer le certificat d'aptitude à la gendarmerie (CAG), homologué au niveau IV de l'enseignement technologique (équivalence du baccalauréat). Il a également la qualité d'agent de police judiciaire. La première affectation en unité est choisie par les élèves-gendarmes en fin de scolarité et en fonction de leur classement de sortie d'école parmi les places offertes, au choix, en gendarmerie départementale, gendarmerie mobile ou Garde républicaine.

■ Le régime de travail

Le régime de travail des gendarmes est très variable d'une unité à l'autre, en fonction des nécessités opérationnelles du service d'appartenance. D'une manière générale, il faut bien avoir conscience que vous vous destinez à une profession demandant une large disponibilité.

Vous pourrez, le cas échéant, travailler la nuit, le week-end ou les jours fériés. De même, les gendarmes mobiles effectuent des missions de plusieurs semaines loin de leur domicile. De manière évidente, ces conditions de travail auront un impact sur votre vie personnelle, familiale et privée.

Sur le plan des congés, les gendarmes bénéficient de neuf semaines de permission, auxquelles s'ajoutent quinze jours de permission supplémentaires.

■ Les premières années de la carrière

Pendant deux ans, vous serez gendarme sous contrat. Vous devrez préparer le certificat d'aptitude technique (CAT). L'obtention du CAT vous permettra de devenir sous-officier de gendarmerie de carrière et de poursuivre votre parcours professionnel. En cas d'échec au CAT – ce qui est très rare en pratique –, vous devrez quitter la Gendarmerie nationale.

Devenu gendarme de carrière, vous pourrez passer un diplôme au choix :

- officier de police judiciaire (gendarmerie départementale);
- diplôme d'arme (gendarmerie mobile et Garde républicaine);
- diplôme de spécialité (technicien en investigation criminelle, motocycliste, pilote de véhicule rapide d'intervention, spécialiste montagne, pilote d'hélicoptère, plongeur, maître-chien, cavalier, informaticien...).

■ Le déroulement de carrière

Le passage de l'un de ces diplômes n'est en aucun cas obligatoire. En revanche, il faut être bien conscient qu'il vous permettra de monter en grade en devenant maréchal des logis-chef, adjudant, adjudant-chef et major.

Comme toute promotion, ces passages de grades vous permettront de bénéficier d'une meilleure rémunération, de responsabilités plus valorisantes, mais aussi de mutations.

Deux voies sont offertes aux gendarmes voulant devenir officier de gendarmerie :

- les sous-officiers titulaires d'un diplôme de licence ou d'un titre professionnel peuvent tenter le concours semi-direct de l'École des officiers de gendarmerie (EOGN de Melun, en Seine-et-Marne);
- les majors peuvent postuler au concours « rang » de l'EOGN.

■ La rémunération

Les rémunérations de gendarme demeurent attractives, surtout si l'on prend en compte le fait que les gendarmes se voient octroyer un logement de fonction.

Quelques exemples de rémunérations nettes mensuelles :

- élève-gendarme célibataire : 1 550 euros;
- gendarme célibataire, 3 ans de service : 1 700 euros;
- gendarme, marié, deux enfants, échelon exceptionnel, plus de 20 ans de service : 2 500 euros;
- maréchal des logis-chef, marié, 2 enfants, 10 ans de service : 2 200 euros;
- adjudant, marié, 2 enfants, 21 ans de service : 2 700 euros;
- adjudant-chef, marié, 2 enfants, 25 ans de service : 2 900 euros;
- major, marié, 2 enfants, 26 ans de service : 3 000 euros.

En fonction de la situation familiale de l'intéressé et des jours de service loin du domicile, des primes peuvent s'ajouter à ces rémunérations. Un gendarme partant en opération extérieure hors du territoire national bénéficiera ainsi d'importantes primes.

3. Le concours de gendarme

Avant de vous présenter au concours de gendarme, il importe de bien connaître toutes les conditions requises. Trop de candidats échouent faute d'avoir pris à temps leurs dispositions pour les satisfaire. Enfin, il faut bien savoir que, si la candidature au concours externe de gendarme implique l'obtention du baccalauréat, le niveau réel de difficulté du concours reste élevé.

■ Les conditions de dépôt de candidature

Les candidat(e)s peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Gendarmerie nationale www.lagendarmerierecrite.fr. L'heure de validation de l'inscription fait foi sur Internet. Le courriel de validation étant envoyé aux candidats 12 heures après l'enregistrement de l'inscription, les candidats doivent tenir compte de ce délai.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature au concours externe de gendarme (appelé également « premier concours »), les conditions sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 18 ans révolus et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité (une enquête de moralité sera effectuée) ;
- les candidats au concours externe de gendarme devront être titulaires du baccalauréat, ou pouvoir en justifier l'obtention par tout moyen à l'issue des résultats d'admissibilité, ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV ;
- savoir nager (votre aptitude sera vérifiée en école) ;
- être en règle par rapport aux dispositions du service national : avoir satisfait aux obligations du service national ou à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ou bien en avoir été légalement exempté ou dispensé, ou encore à la Journée défense citoyenne (JDC) ;

- ne pas s'être déjà présenté trois fois à chacun des concours ;
- ne pas avoir bénéficié d'un congé de reconversion entraînant la cessation définitive de l'état militaire (candidat militaire ou ex-militaire).

Les candidats au deuxième concours (concours interne) doivent :

- être en particulier de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présentés trois fois au deuxième concours ;

et être :

- soit volontaires de la gendarmerie, titulaires du diplôme de gendarme adjoint, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit aux policiers adjoints de la Police nationale en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins quatre ans de service en cette qualité ;
- soit réservistes de la Gendarmerie nationale.

Les candidats au troisième concours (voie professionnelle) doivent :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;

- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie;
- ne pas s'être déjà présentés trois fois au troisième concours;
- justifier d'une expérience professionnelle de trois années dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur.

■ La constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être soit téléchargé sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie www.lagendarmerierecrute.fr, soit retiré auprès d'une brigade de gendarmerie ou d'un centre d'information et de recrutement.

Le dossier d'inscription rempli doit être adressé pour la métropole au centre de sélection et de concours dont relève le candidat et, pour l'Outre-mer, au centre de recrutement, de concours et de sélection dont relève le candidat (la liste des différents centres est disponible dans le dossier d'inscription). Tout dossier déposé ou posté après la date butoir ne pourra pas être pris en considération, le cachet de la poste faisant foi.

Veillez à respecter scrupuleusement la liste des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier de candidature. En toute hypothèse, les candidats s'attacheront à lire attentivement la notice jointe au dossier et à la conserver en lieu sûr.

De même, n'attendez pas le dernier moment pour renvoyer votre dossier de candidature et gardez-en une photocopie. Vérifiez bien que votre dossier comporte toutes les pièces requises (tout dossier incomplet est rejeté).

■ La convocation aux épreuves du concours

Une fois que votre dossier de candidature aura été validé, vous recevrez par voie postale une lettre de convocation aux épreuves, une fiche d'information pratique destinée à faciliter l'accès au centre de sélection et un bon unique de transport, qui vous permettra d'acquérir gratuitement un billet SNCF aller-retour pour vous rendre au centre de sélection.

Les épreuves de sélection se déroulent sur deux jours et auront lieu dans un des centres régionaux de la gendarmerie.

■ Les différents concours

Il existe trois concours différents pour devenir sous-officier de gendarmerie :

- un concours externe, ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent;
- un concours « interne », ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, aux policiers adjoints de la Police nationale, aux militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale et aux réservistes de la Gendarmerie nationale;
- un troisième concours, ouvert sans conditions de diplôme aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années. Ouvert ponctuellement, ce concours a notamment pour vocation le recrutement de certains spécialistes dont la Gendarmerie nationale pourrait avoir besoin (exemples : maréchal-ferrant ou musicien pour la Garde républicaine).

La répartition des postes offerts entre les trois concours est schématiquement la suivante :

- concours externe : 60 % des postes;
- concours interne : 30 à 40 % des postes;
- troisième concours : entre 0 et 10 % des postes.

Les épreuves du concours externe

L'épreuve écrite d'**admissibilité** :

– une épreuve de composition de culture générale **sans documentation** (durée : 3 heures; coefficient : 7);

Les épreuves d'**admission** en région ou en visioconférence (DROM/COM, ex- DOM/TOM) comprennent :

- une évaluation de l'aptitude professionnelle (non notée);
- deux inventaires de personnalité (non notés);
- un entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues (non noté);
- une épreuve orale d'entretien avec le jury (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien; coefficient : 7);
- l'épreuve physique gendarmerie (coefficient : 3).
- une épreuve d'évaluation numérique (durée : 30 minutes; coefficient 1).

Les épreuves du concours interne

L'épreuve écrite d'**admissibilité** :

– une épreuve de connaissances professionnelles (durée : 3 heures; coefficient : 7).

Les épreuves d'**admission** comprennent :

- une évaluation de l'aptitude professionnelle (non notée);
- deux inventaires de personnalité (non notés);
- un entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues (non noté);
- une épreuve orale d'entretien avec le jury (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien; coefficient : 7);
- l'épreuve physique gendarmerie (coefficient : 3).
- une épreuve d'évaluation numérique (durée : 30 minutes; coefficient 1).

Les épreuves du troisième concours

La phase d'**admissibilité** :

Elle vise à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et consiste en l'examen d'un dossier dont la composition est fixée par l'arrêté du ministre de l'Intérieur. Les membres de la commission d'admissibilité apprécient chaque dossier puis établissent une présélection des candidats.

Inventaires de personnalité :

En même temps que les épreuves d'admission, les candidats sont soumis à deux inventaires de personnalité destinés à préparer leur entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues. Ces inventaires n'étant pas une épreuve du concours, aucune préparation n'est nécessaire.

Nature et forme des épreuves d'**admission** :

- une épreuve pratique d'aptitude professionnelle (coefficient 1);
- une épreuve d'entretien (coefficient 1).

1. Épreuve pratique d'aptitude professionnelle

Cette épreuve consiste en une mise en situation pratique en lien direct avec la nature de l'expérience professionnelle au titre de laquelle le concours est ouvert. La durée, le programme et les modalités de cette épreuve sont fixés par arrêté du ministre de l'Intérieur.

2. Épreuve d'entretien

Cette épreuve consiste en un entretien de vingt minutes avec le président du jury et un ou plusieurs militaires de la Gendarmerie nationale ou experts civils. Elle vise à apprécier les aptitudes, la personnalité et la motivation du candidat, ainsi qu'à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

Les inventaires de personnalité et l'entretien avec le ou les psychologues constituent une aide à la décision. Pour cet entretien, les membres disposent du dossier du candidat.

→ Concours 2022-2023

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Réussissez les concours de Sous-officier de gendarmerie

Une préparation

100% efficace

- ✓ Un parcours de révisions personnalisé pour cibler et accélérer votre préparation
 - ✓ Des aides méthodologiques pour vous donner toutes les astuces
 - ✓ Tout le cours en 53 fiches pour maîtriser le programme
 - ✓ Plus de 200 QCM, exercices et annales pour un entraînement maximal
 - ✓ Tous les corrigés pour vous auto-évaluer
 - ✓ Les annales 2021 corrigées pour vous entraîner à partir des derniers sujets tombés
- + En ligne : 15 schémas de synthèse pour retenir l'essentiel
+ de sujets corrigés

Retrouvez en ligne
nos fiches de
cours audio
OFFERTES!



ISSN : 2262-3906
ISBN : 978-2-311-21401-7



9 782311 214017